

Séance du Conseil municipal du jeudi 06 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 novembre 2025 à 20h00, le Conseil municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 01 novembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe LANGLADE, maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Présents : 12 : Christine BILLÉ, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Nicolas DARZAC, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Jacques LASERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 1 : Vincent BERDOULET

Absents : 1 : Alice DABADIE

Pouvoir : 0 :

M. le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance 06 novembre 2025.

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 06 novembre 2025
- Délibérations :
 - ✓ Décision modification du budget (CISAA, pose climatiseurs, réfection façade, divers matériel)
 - ✓ Suppression d'un emploi permanent
 - ✓ Modification du tableau des emplois
 - ✓ Subventions exceptionnelles aux associations
 - ✓ Adhésion au service ADS dématérialisé du PETR du Val d'Adour
- Cérémonie du 11 novembre
 - ✓ Organisation générale
- Point voirie
 - ✓ Réfection prévisionnelle des routes, plan 2026
 - ✓ Curage des fossés
 - ✓ Marquage au sol c
- Divers travaux :
 - ✓ Local chasse/ chauffe-eau instantané et parking
 - ✓ Mise aux normes du foyer
 - ✓ Nettoyage des bois
- Village avenir :
 - ✓ Piscine municipale
- Questions diverses

Sophie LAPORTE est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2025 est soumis à approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 06 novembre 2025.

Plusieurs délibérations vont être présentées et soumises au vote.

I – Délibérations

1. Décision modificative du budget (CISAA, pose climatiseurs, réfection façade, divers matériels)

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les crédits du budget communal pour permettre la pose des climatiseurs dans les bureaux de la mairie, la réfection des menuiseries de la façade, la régularisation du CISAA et l'acquisition de matériel complémentaire pour un montant de 26 100€.

Le financement de cette dépense est assuré par un virement interne de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, sans impact sur l'équilibre global du budget commun

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041512 (204) : Bâtiments et installations	3 114,16	021 (021) : Virement de la section de fonct	26 100,00
2131 (21) : Bâtiments publics	16 885,84		
2135 (21) : Instal.géné..agencements.aménag	5 000,00		
2183 (21) : Matériel informatique	500,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corpore	600,00		
	26 100,00		26 100,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	26 100,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-21 885,84		
615228 (011) : Autres bâtiments	-4 214,16		
	0,00		
Total Dépenses	26 100,00		
		Total Recettes	26 100,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

2. Suppression et modification du tableau des emplois

Le maire donne la parole à Mme Cindy CALESTROUPAT afin de présenter les modalités de la suppression d'un emploi permanent aux membres du Conseil municipal

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de gestion du Gers.

La délibération doit préciser le grade, la nature des fonctions et le motif invoqué de l'emploi supprimé.

Sur son tableau des effectifs, la mairie de Viella a deux agents techniques polyvalents, un à temps complet et l'autre à temps non complet, 20 heures hebdomadaires, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

En effet, depuis le 15 août 2025, suite à la démission de M. Benoit DARQUIER, un emploi permanent de catégorie C à temps complet est actuellement vacant.

Il est ainsi proposé de supprimer ce poste vacant, au regard du budget contraint de la commune, des prestations réalisées sur le village et des compétences transférées.

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal durant sa séance du 25 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi permanent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, en raison de la réorganisation des services,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

Le Maire redonne la parole à Mme Cindy CALESTROUPAT afin d'exposer aux membres du Conseil Municipal les raisons expliquant la modification du tableau des effectifs.

Conformément à la réglementation relative au personnel de la commune, il convient de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2025.

En effet, depuis le 15 août 2025, M. Benoit DARQUIER a démissionné de son emploi d'agent technique polyvalent, 20 heures hebdomadaires, occupé par voie contractuelle. Il est ainsi proposé de supprimer ce poste vacant, au regard du budget contraint de la commune, des prestations réalisées sur le village et des compétences transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOI	NBR	DUREE Hebdo.	MISSIONS	CADRE D'EMPLOI
Agent technique polyvalent	1	35h	Entretien et gestion des bâtiments communaux, du cimetière, de la piscine municipale, des voies publiques, du terrain de sports, des espaces verts et naturels, des sentiers de randonnées, etc. Travaux d'investissement en régie.	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

			Embellissement et fleurissement du village. Polyvalence suivant nécessités de service (maçonnerie, peinture, jardinerie, élagage, mécanique, petit outillage, nettoyage).	
Agent d'entretien des locaux	1	3h	Entretien des locaux de la mairie (secrétariat, bureau du maire, salles de réunions)	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
Secrétaire générale de mairie	1	35h	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil municipal. Préparation et exécution du budget. Secrétariat des affaires générales. Accueil du public Polyvalence suivant nécessités de service (subventions, relations avec l'intercommunalité, etc)	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi mentionnés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits aux chapitres du budget 2025 prévus à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

Pour information, Mme BILLY-GIRARDEAU a été licenciée pour inaptitude physique.

3. Subventions exceptionnelles aux associations (suite partage bénéfice au quantième de présence)

Le Maire indique au Conseil Municipal que des associations, dont le siège social est situé 34 Grand'Rue du Pacherenc 32400 VIELLA, ont apportées une aide précieuse à l'organisation et à la tenue du bar éphémère communal durant l'été 2025, en mobilisant ses membres et ses moyens matériels.

Conformément aux missions de soutien aux associations locales et au développement d'animations sur le territoire, il est proposé d'attribuer à ces associations une subvention exceptionnelle en reconnaissance de leur contribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. D'attribuer aux associations une subvention au prorata de leur participation d'un montant de :
 - 937.93 € au Comité des fêtes
 - 937.93 € au Comité des fêtes du Quartier Saint Pierre
 - 625.29 € à l'APE école buissonnière
 - 625.29 € à l'Amicale Bouliste du Saget
2. Destinée à soutenir sa participation à la tenue du bar éphémère estival.
3. D'autoriser le Maire à procéder au versement de cette subvention et à effectuer toutes les démarches nécessaires.
4. De transmettre le présent acte au comptable public pour exécution.

4. Adhésion au service dématérialisé ADS du PETR du Val d'Adour

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 novembre 2016 portant adhésion au service autorisation du droit des sols du PETR « Pays du Val d'Adour » et leur donnant l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols et l'instruction des demandes préalables d'installation des publicités, enseignes et pré enseignes.

Il informe l'assemblée qu'il convient d'actualiser la convention cadre pour y intégrer l'instruction des demandes préalables de façon dématérialisée.

Le document ainsi modifié conserve le même calcul de tarification et pourra être conclu pour une durée de cinq ans.

M. le Maire donne lecture du projet de convention proposé par le PETR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE

- De valider les termes de la convention proposée par le PETR du Pays du Val d'Adour.

AUTORISE

M. le Maire à signer ladite convention.

II – Cérémonie du 11 novembre

M. le maire informe les membres du conseil sur le déroulé de la cérémonie du 11 novembre.

- 10h45 Mise en place du devant le Monument aux Morts de VIELLA.
- 11h00 Cérémonie AU MONUMENT AUX MORTS :
 - Lecture du message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire par M le Maire
 - Dépôt de gerbes
 - Lecture des noms inscrits sur le Monument aux Morts et d'un poème/ lettre de poilu avec dépôt d'un bouquet de fleurs par les enfants de l'école (selon préparation en classe).
 - Sonnerie aux morts.
 - Minute de silence
 - Marseillaise interprétée par les enfants de l'école & l'assemblée.
 - Salut aux Porte-drapeaux

A l'issue de la Cérémonie, un vin de l'Amitié sera proposé au bar restaurant « La Gargote ».

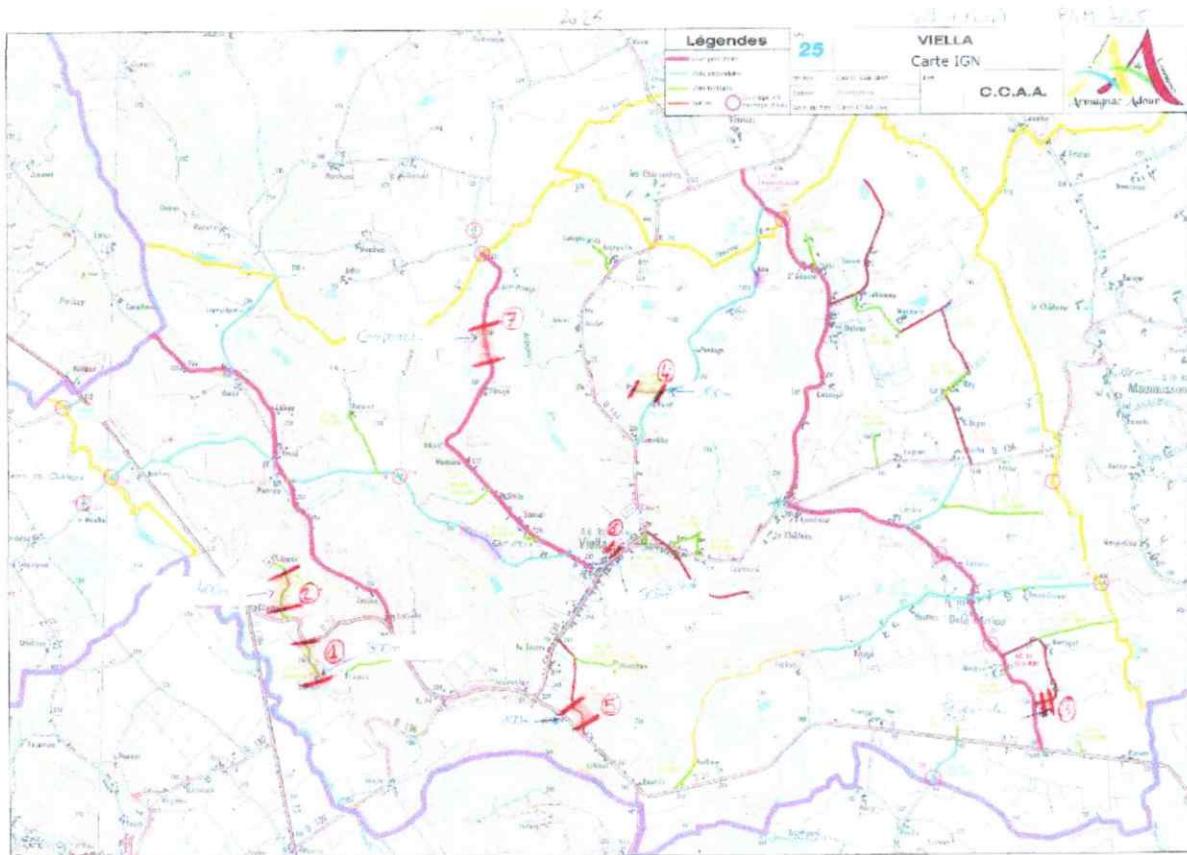
III- Point voirie

M. le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes engagera prochainement une rencontre avec les maires des communes membres afin d'établir le programme des travaux d'investissement voirie pour l'année 2026.

Il précise que, dans ce cadre, chaque commune doit transmettre ses propositions de zones à retenir pour ces travaux.

La Communauté de Communes demande que ces zones soient définies et communiquées **avant le 30 novembre 2025**.

1. Réfection prévisionnelle des routes



2. Curage des fossés

M. le Maire informe l'assemblée que le curage des fossés a débuté le 15 octobre. Il précise que la CCAM alloue à la commune un total de 46 heures de curage.



3. Marquage au sol ex rond-point RD144/RD136

M. le Maire informe l'assemblée que la préparation des arrêtés est en cours d'élaboration et que le projet avance au rythme des autorisations administratives et des entreprises de BTP.

IV- Divers travaux

1. Local de la chasse chauffe-eau instantané et parking

M. le Maire informe à l'assemblée que des travaux vont être réalisés en interne par les membres de l'association de chasse :

- Remise en état de l'exutoire de la fosse septique : ouverture d'une tranchée, pose de tuyaux et raccords.
- Démontage de deux cumulus actuels très énergivores et installation d'un chauffe-eau instantané.

Il est également indiqué que des travaux restent à effectuer, notamment la dépose de gravier afin de créer un espace utilisable à l'arrière du local.

2. Mise aux normes du foyer

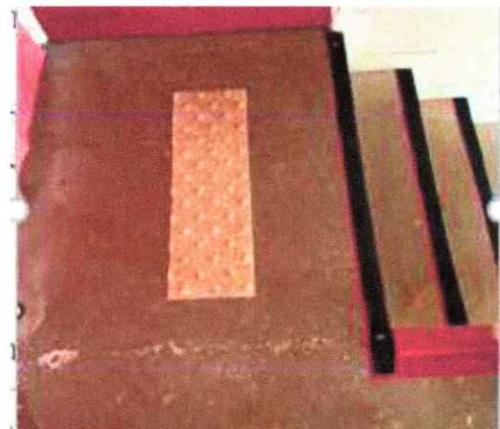
M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune s'est engagée auprès de la DDT à réaliser les travaux nécessaires dans le foyer rural afin de le mettre en conformité.

Cet engagement conditionne la possibilité pour la commune de continuer à bénéficier des subventions DETR.

Ces travaux vont s'effectuer en deux phases :

✓ Phase 1 - 2025

- Mise en place d'une tablette au niveau du bar
- Peinture des deux poteaux de soutènement avec une couleur réhaussant le contraste visuel (RAL identique à la peinture de certains éléments du foyer, style RAL 340-30-35)
- Installation de bandes podotactiles et peinture des contremarches, nez de marches



✓ Phase 2- 2026

- Réfection des toilettes accessibilité PMR : il manque 25 cm avec l'espace de débattement de la porte. Il faudra annexer le deuxième WC mitoyen ceci permettant de récupérer de la surface nécessaire à la giration du fauteuil roulant soit 1.5 mètres. Il faudra également mettre en place les accessoires nécessaires aux manœuvres.

3. Nettoyage des bois

Concernant le nettoyage des bois, M. le maire indique qu'il a sollicité l'entreprise JC LEJEUNE pour procéder à une évaluation des opérations à prévoir.

V- Village d'avenir : Piscine municipale

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'avancement du projet "Village d'Avenir". Il rappelle les différentes étapes déjà engagées :

- ✓ Juillet 2024 : première prise de contact avec Mme FAGET, référente du dispositif.
- ✓ Novembre 2024 : visite de M. FARGES, sous-préfet de Mirande, et dépôt de la fiche d'inscription pour l'accompagnement du projet.
- ✓ Mars 2025 : demande d'accompagnement officielle transmise dans le cadre du programme.
- ✓ Octobre 2025 : réunion de travail avec l'ANCT, la DDT et le bureau d'études Indigo, afin d'élaborer un projet clair et concret de reconversion du site.

Objectif 2025 / 2026 : création groupe de réflexion.

Estimatif du coût de l'étude : 20 000 €

M. le Maire rappelle que la piscine municipale, construite en 1969, constitue un élément foncier important du patrimoine communal. Son âge canonique est un facteur de risque accru de pannes et de défaillances techniques. En cas de réparations lourdes ou de mise aux normes d'accessibilité PMR, la commune pourrait être amenée à effectuer des choix cornéliens en matière de gestion financière. A ces risques, s'ajoute la pénurie actuelle de maîtres-nageurs qui est également un élément à prendre en considération.

La commune, lauréate du programme "Villages d'Avenir", a souhaité entamer une réflexion prospective. Il ne s'agit en aucun cas d'annoncer la fermeture de la piscine, mais d'anticiper un éventuel projet de reconversion si la situation nous l'imposait à l'avenir.

M. le Maire confirme que toute décision concernant l'avenir de la piscine serait prise par le Conseil municipal en associant pleinement les habitants, notamment par l'organisation d'un référendum local.

VI- Questions diverses

Achat d'un vidéoprojecteur

M. le Maire informe l'assemblée que le projecteur actuel présente des signes de faiblesse. Un devis a été demandé auprès de la Société Darty, pour un montant de 449,99 €.

Ajout de poubelle jaune au stade

M. le maire indique qu'une poubelle jaune sera ajoutée au stade.

Décorations de noël

M. le Maire a pris contact avec le responsable des agents techniques de RISCLE afin de vérifier, comme l'année dernière, s'il était possible qu'ils viennent aider à l'installation des décorations de Noël. Dans l'affirmative, une date d'intervention sera programmée avec l'agent technique de la commune.

Des membres de l'association « Les Amis du Pacherenc » se sont proposés pour venir décorer les sapins de la mairie

Parking école procédure administrative

La procédure administrative concernant l'achat du morceau de terrain destiné au parking de l'école est toujours en cours et devrait bientôt arriver à son terme.

Entretien annuel d'évaluation des agents

L'entretien annuel des agents se déroulera le lundi 8 décembre.

Cet entretien est basé sur une grille d'évaluation, mise en place en 2024, permettant une appréciation la plus objective possible.

Aucune autre question de l'assemblée délibérante.

M. le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 21h45.

